

Non à l'abolition du secret professionnel des assistants sociaux —

Un proposition de loi modifiant le code d'instruction criminelle amène la levée du secret professionnel des assistants sociaux (entre autres du CPAS) sous prétexte de lutte contre le terrorisme.

En restant bien conscients des menaces terroristes et convaincus que des moyens à la hauteur doivent être réfléchis et mis en oeuvre, nous faisons le constat qu'une telle loi est inutile pour la sécurité de la population. En effet, l'article 458 du Code pénal impose déjà la rupture du secret professionnel en cas de danger immédiat pour des tiers.

Cette loi est également dangereuse pour la démocratie. Le secret professionnel est une règle de principe qui tend à protéger la confiance que le citoyen doit nécessairement avoir envers certaines professions dont l'exercice implique le recueil de données personnelles. Casser le secret professionnel c'est casser la relation professionnelle des travailleurs sociaux, c'est rendre impossible du coup l'action préventive de première ligne des travailleurs sociaux. C'est dès lors créer une confusion et un déséquilibre préoccupant dans la répartition des rôles entre travailleurs sociaux et policiers.

Plus grave encore : le vote de cette loi ouvrirait la boîte de Pandore ! L'abolition du secret professionnel cible nommément les Assistants Sociaux de CPAS en stigmatisant du même coup les populations précarisées. Mais le secret professionnel est indivisible pour l'ensemble des assistants sociaux, quel que soit le secteur où ils travaillent. Il s'applique par ailleurs à d'autres professions. La cohérence incitera certains à vouloir étendre la loi à l'ensemble des professions tenues au secret (comme l'a bien expliqué Yvon Englert, recteur de l'ULB). A quand le tour des avocats, des médecins, des psychothérapeutes, des ministres du culte... ?

Face à cette loi liberticide, une large coordination s'est constituée pour appeler à la mobilisation. Se retrouvent dans ce « Front peu Commun » notamment : la Fédération des CPAS wallons et bruxellois, « Ecoles en Colère (qui regroupe des écoles d'AS), la Ligue des Droits de l'Homme, la FEWASC (association des assistants sociaux), le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, la FGTB, la CSC, Solidaris, l'APPPsy (association des psychologues praticiens d'orientation psychanalytique, l'ADAS.....

Vu la menace que cette loi fait peser sur notre système démocratique, le Conseil de l'Action Sociale du CPAS de Forest

- **dénonce ce projet de loi inutile qui compromet fondamentalement la déontologie et les fondements même de la relation professionnelle des Assistants sociaux.**
- **refuse toute nouvelle atteinte au respect du secret professionnel des professions qui y sont tenues**
- **demande (en cas de vote de la loi) que les responsables du CPAS de Forest se portent garants du respect intégral du secret professionnel de leurs assistants**

sociaux, avec les balises légales existantes et suffisantes qui leur impose déjà la rupture de leur secret en cas d'absolue nécessité. En effet, comme l'ont réclamé les fédérations de CPAS, la responsabilité de définir si telle ou telle information serait ou non en lien avec d'éventuels comportements terroristes doit reposer sur les épaules de l'administration et non des travailleurs sociaux.

- **demande au gouvernement fédéral de revaloriser le travail social et de permettre aux AS d'assurer au mieux leurs missions de service public de garantir à chacun le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine.**

Signataires

Stéphane ROBERTI (Ecolo/GROEN), Samir AHROUCH CDh), Alain DE JONGE (SPA), Caroline DUPONT (PS), Béatrice FILEE (PS), Henri GILLARD (PS), Nicolas LONFILS (Ecolo/GROEN), Jacques PUTSEYS (PS), Anne RAKOVSKY (Ecolo/GROEN), Michael VAN VLASSELAER(Défi).